

Initiatives ministérielles

des réticences et ils se sont opposés à Meech. Cela me semble un raisonnement difficile à comprendre.

J'aimerais que le député réponde à cette question: Est-ce qu'il ne serait pas plus normal, dans la mesure où on connaît le droit à l'autodétermination du Québec, que ce Parlement et les autres législatures fassent des offres? Et que lors du référendum tenu en vertu de la Loi 150, les fédéralistes au Québec s'arment de ces offres pour dire «Non, votez non à la souveraineté»? Cela me semble être un processus normal qui reconnaît le droit à l'autodétermination.

Donc, en fin de compte, je me demande si le député ne manque pas de confiance envers les leaders fédéralistes du Québec, le premier ministre Bourassa en tête? Est-ce que ce n'est pas cela le problème, en fin de compte? Ne serait-ce pas pour cela qu'on veut bousiller le processus? Est-ce qu'ils croient les leaders fédéralistes du Québec incapables de défendre la thèse, parce qu'ils se sentent mal à l'aise en l'absence d'offres ou avec des offres inacceptables?

M. Ouellet: Monsieur le Président, premièrement, je dirai que Mackenzie King avait certainement un très bon conseiller puisqu'il a été premier ministre pendant 23 ans.

Une voix: Oui, c'était son chien!

M. Ouellet: Je dirai ensuite au député de Laurier-Sainte-Marie qu'il se trompe grandement, tout comme plusieurs Québécois qui ont à cœur la séparation du Québec du reste du Canada, et qui ajoutent délibérément à cette supposée croyance que le chef du Parti libéral, M. Chrétien, a été celui qui a empêché l'Accord du lac Meech, alors que c'est tout à fait faux!

Une voix: C'est la vérité!

M. Ouellet: Si le chef du Bloc québécois avait été un peu plus à fond dans ses confidences, un peu plus «À visage découvert», il nous aurait dit qu'il est un des responsables de l'échec de Meech. Il a quitté le Parti conservateur avant même que l'Accord du lac Meech ne soit rejeté. Il a fait dérailler le processus mis en place pour sauver Meech, en abandonnant avec fracas le gouvernement conservateur.

Au moment où le comité parlementaire, présidé par le ministre de l'Environnement, faisait des recommandations qui auraient pu sauver l'Accord du lac Meech, le chef du Bloc, probablement désireux que cela ne fonctionne pas, a quitté avec fracas le Parti conservateur. Je

dois dire avec regret que s'il n'avait pas quitté les rangs du Parti conservateur, probablement qu'il aurait été plus facile d'arriver à un accord sur la question de Meech à l'époque, parce qu'en quittant et en faisant ce qu'il a fait, il a empêché toute possibilité d'en venir à une entente.

Aujourd'hui, ces gens, au Parlement—sauf pour le député de Laurier-Sainte-Marie, que je respecte, car lui, il s'est fait élire correctement—donc, ces gens, ses collègues, qui ont traversé l'allée, qui n'ont aucun mandat de la population pour se prononcer de la façon dont ils se prononcent, essaient, ici, au Parlement du Canada, de détruire le pays! Je leur dis que les Québécois veulent.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! La période de questions et commentaires est terminée.

Nous reprenons le débat avec l'honorable député d'Edmonton-Sud-Est.

[*Traduction*]

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi de pouvoir intervenir dans le débat de troisième lecture sur le projet de loi C-81 qui a trait à la tenue possible de référendums au Canada.

J'ai écouté attentivement les députés qui ont pris la parole avant moi, notamment le chef de l'opposition qui a dit certaines choses sur lesquelles je veux revenir. Tout d'abord, il a déclaré qu'un référendum ne devait pas être un moyen pour se sortir d'une impasse. Je suis convaincu qu'il ne s'imagine pas que c'est ainsi que le gouvernement voit les référendums.

Je crois que tous les partis dont les membres appuient l'idée d'un référendum et le projet de loi tiennent aux recommandations des rapports Beaudoin-Edwards et Beaudoin-Dobbie, qui sont formulées dans les mêmes termes: «Nous recommandons qu'une loi fédérale soit adoptée [...] permettant [au gouvernement fédéral] de tenir, à sa discrétion, un référendum au sujet de propositions constitutionnelles, soit pour confirmer l'existence d'un consensus national, soit pour faciliter l'adoption des modifications constitutionnelles nécessaires.» Il ne s'agit pas d'un moyen pour se sortir d'une impasse, mais d'un instrument devant faciliter les choses.

Le chef de l'opposition a aussi déclaré, et je crois qu'il a utilisé ces termes: «Quoi qu'il arrive, il y aura un référendum.» Ce n'est pas la position du gouvernement. Le